

UN CADRE DE CONFIANCE

POUR L'USAGE DE

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

AU SERVICE DE LA MÉTROPOLE

Production de la mission "Ambition IA" du 26 novembre 2024 au 11 février 2025





ÉDITO

En février 2024, nous avons adopté notre première Stratégie Numérique Responsable. Nous avons notamment posé que le potentiel des outils numériques doit être mis à profit pour améliorer le service public et préserver nos ressources mais que cela doit se faire dans un cadre éthique et soutenable. L'intelligence artificielle, et notamment l'irruption très rapide des intelligences artificielles génératives dans nos vies, nécessite que nous réfléchissions, que nous définissions quelle place nous voulons lui donner au service des habitants et du territoire. Il faut que nous puissions identifier si et comment elle peut être un soutien pour nos agents et pour l'action des services publics.

Parce que ce sujet porte des enjeux éthiques et sociétaux, nous avons souhaité y porter un regard politique et travailler, avec un groupe d'élus et d'agents volontaires, à l'élaboration d'un cadre de confiance pour l'usage de l'intelligence artificielle au service de la métropole. Nos débats ont été riches et nourris et nous ont permis de proposer un cadre qui n'enferme pas mais qui encourage l'innovation et l'expérimentation, qui met l'intelligence artificielle au service du territoire, qui veille aux impacts et à la sécurité, qui associe les communes, qui réaffirme la place de l'Humain et qui prend en compte le contexte fortement évolutif.

Nous avons souhaité inscrire notre travail dans le cadre plus large des « Concertations territoriales de l'IA » portées par "les Interconnectés", "France Urbaine" et "Intercommunalités de France". Cela nous a permis d'échanger et de partager nos réflexions avec d'autres territoires.

Je remercie les élus et les agents qui ont participé à l'élaboration de ce cadre de confiance. Je salue tout particulièrement leur contribution, leur implication et leur écoute respective. Je remercie également Pierre Jannin, qui a accepté de nous faire partager son expérience sur la ville de Rennes. Enfin, je remercie également les services de Tours Métropole Val de Loire pour leur précieux appui.

Maria Lépine

*1ère Vice-Présidente
de Tours Métropole Val de Loire
déléguée à la transformation
numérique du territoire
et aux ressources humaines
Pilote de la Mission "Ambition IA"*

Ce travail s'inscrit dans les objectifs de la Stratégie Numérique Responsable adoptée par le conseil métropolitain en février 2024. Le pilier III de cette stratégie vise à tirer profit des apports du numérique pour préserver nos ressources. Pour cela, nous devons notamment définir la place que nous souhaitons donner à l'intelligence artificielle dans le fonctionnement global de la collectivité, en objectiver les apports et les impacts et poser des limites nécessaires. Afin de poser ce cadre, une mission de réflexion a été mise en place. Les participants ont choisi d'intituler cette démarche «Mission Ambition IA».

Une méthodologie qui privilégie l'échange

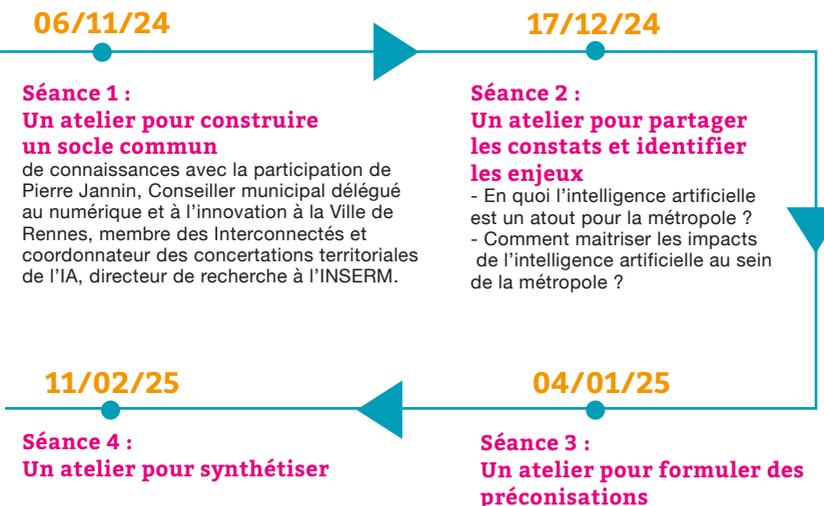
Le pilotage du groupe de travail a été assuré par Maria Lépine, 1ère Vice-présidente, déléguée à la transformation numérique. Chaque commune a été invitée à participer à la démarche et les élus suivants se sont portés volontaires :

- | | |
|--|---|
| M. Patrick Goujon •
<i>Ballan-Miré</i> | M. Patrick Sottejeau •
<i>La Riche</i> |
| M. Christophe Loyau Tulasne •
<i>Berthenay</i> | M. Eric Guilmet •
<i>Luynes</i> |
| Mme Anaïs Bedet •
<i>Chambray-lès-Tours</i> | Mme Delphine Raguin •
<i>Notre-Dame-d'Oé</i> |
| M. Yves Scaviner •
<i>Chambray-lès-Tours</i> | Mme Martine Bouchery •
<i>Rochecorbon</i> |
| Mme Sandrine Fouquet •
<i>Joué-lès-Tours</i> | M. Stéphane Audusseau •
<i>Saint-Pierre-des-Corps</i> |
| Mme Corinne Lafleur •
<i>Fondettes</i> | M. Antoine Martin •
<i>Tours</i> |

Des agents ont également été associés à la réflexion pour apporter le regard des services : Hélène Mauranges, Valérie Sécheret, Franck Charnassé, Anthony Lebretton, Cyril Vignon. L'animation du groupe de travail a été réalisée par les services métropolitains : Karen Barrère, Alexandre Barreto, Véronique Chatain.



Le groupe de travail s'est réuni en 4 séances



Association du conseil de développement

Le conseil de développement a été sollicité sur la thématique de l'intelligence artificielle, dans le cadre d'une saisine à l'initiative du Président de Tours Métropole Val de Loire, avec un double objectif :

- 1/ Disposer, d'une manière générale, d'une vision du CODEV sur les impacts potentiels de l'intelligence artificielle sur notre société, les apports envisagés mais aussi les inquiétudes que cela peut soulever**
- 2/ Obtenir un avis du CODEV sur le projet de cadre de confiance produit par la mission Ambition IA**

Un travail qui s'inscrit dans un cadre plus large

En septembre 2024, les Interconnectés, France urbaine et Intercommunalités de France ont lancé les « Concertations territoriales de l'IA », invitant les territoires à échanger autour des systèmes d'intelligence artificielle, à mettre en débat leurs conditions de déploiement et à faire remonter les attentes, points de vigilances et propositions du terrain afin de nourrir la production d'un manifeste qui affirmera la doctrine politique de l'IA au service des collectivités territoriales. Tours Métropole Val de Loire a souhaité placer son travail de réflexion dans cette démarche et a rejoint dès son lancement le collectif de territoires engagés.



**CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
DE TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE**



LES 10 RÈGLES DU CADRE DE CONFIANCE

1 Mettre l'IA au service des politiques publiques 

2 Faire de l'IA un levier d'attractivité et d'innovation pour le territoire 

3 Réduire l'impact environnemental de l'IA en privilégiant les solutions les plus sobres et responsables 

4 Assurer la maîtrise par l'humain tout au long du processus de décision 

5 Garantir la transparence de l'usage de l'intelligence artificielle et la sécurité des données 

6 Développer une expertise interne forte 

7 Anticiper l'évolution des métiers et accompagner chaque agent 

8 Mettre l'expérimentation au cœur de toutes les innovations 

9 Installer un comité garant du respect du cadre et de la méthode 

10 Évaluer régulièrement pour s'adapter aux évolutions 

1 Mettre l'IA au service des politiques publiques



L'utilisation de l'intelligence artificielle doit être ciblée vers les attentes des administrés et mise au service des politiques publiques pour lesquelles elle peut apporter une réelle valeur ajoutée. Les solutions mises en place doivent être utiles, accessibles et inclusives. Des solutions d'intelligence artificielle pourront venir enrichir la relation à l'utilisateur, mais pas s'y substituer.

2 Faire de l'IA un levier d'attractivité et d'innovation pour le territoire

Il faut créer les conditions pour que l'intelligence artificielle soit un atout pour notre territoire. Il convient pour cela de promouvoir les initiatives et de favoriser la mise en place d'événements, de rencontres, de temps d'échange pour encourager l'innovation et stimuler les collaborations et les synergies entre les collectivités et les acteurs économiques, associatifs et universitaires.

3 Réduire l'impact environnemental de l'IA en privilégiant les solutions les plus sobres et responsables



Avec la stratégie numérique responsable, il a été décidé de limiter l'impact environnemental des outils numériques mis en place. L'intelligence artificielle a un impact important

en terme de consommation de ressources et d'énergie. Il convient donc de développer un usage raisonné et de former les utilisateurs aux enjeux environnementaux et éthiques de celle-ci. Il faut privilégier les solutions les plus sobres à bénéfice égal, rester en veille sur l'évolution des technologies, évaluer régulièrement l'impact des outils et les optimiser.

4 Assurer la maîtrise par l'humain tout au long du processus de décision

La place et le rôle de l'Humain sont primordiaux. Dans le cadre des différents projets menés, les arbitrages et les décisions finales reviendront systématiquement à l'Humain. L'intelligence artificielle peut être une aide mais en aucun cas un substitut à l'expertise humaine. Analyser, critiquer et interpréter les réponses produites par l'intelligence artificielle reste du ressort de l'expertise humaine, qu'il convient de cultiver.



5 Garantir la transparence de l'usage de l'intelligence artificielle et la sécurité des données

L'usage de l'intelligence artificielle doit s'inscrire dans une démarche de transparence et de communication auprès des citoyens et des agents. Conformément aux stratégies européennes et nationales, les domaines d'application de l'intelligence artificielle au sein des services seront répertoriés et consultables. Aucune donnée à caractère personnel et d'une manière plus générale aucune donnée critique ne devra être utilisée sur des outils d'intelligence artificielle ne garantissant pas la confidentialité et le non partage des informations. Les agents seront particulièrement sensibilisés sur ce point. Si des traitements de données personnelles sont nécessaires, ils devront se conformer aux exigences du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

6 Développer une expertise interne forte



Expérimenter ou mettre en œuvre des solutions d'intelligence artificielle implique de disposer en

interne d'une expertise solide, pour identifier et qualifier des solutions, proposer un catalogue de solutions adaptées aux services, pour conseiller les agents dans leurs projets et pour accompagner les tests, l'évaluation des expérimentations et le passage à une plus grande échelle.



7 Anticiper l'évolution des métiers et accompagner chaque agent

Pour anticiper l'évolution des métiers, préserver la dimension humaine et accompagner chaque agent, une démarche structurée, proactive et évolutive doit être mise en place. Un travail continu doit être mené pour anticiper les transformations des métiers, identifier les secteurs les plus concernés, adapter le cas échéant les compétences, les profils et les recrutements. Pour doter les agents des compétences nécessaires à un usage sécurisé et maîtrisé, des actions de découverte pour le plus grand nombre, des formations généralistes et/ou spécifiques en fonction des besoins, un accompagnement adapté de l'encadrement seront mis en œuvre. Ce travail doit être mené en partenariat avec les communes membres.



8 Mettre l'expérimentation au cœur de toutes les innovations

L'intelligence artificielle offre de nombreuses perspectives d'applications, les solutions sont plus ou moins matures et en évolution très rapide. Pour se saisir des opportunités identifiées par les différents

acteurs, tout en restant vigilants sur les impacts et apports réels des solutions, il faut systématiquement recourir à une phase d'expérimentation, puis à une phase de bilan. La généralisation d'une solution d'intelligence artificielle, si elle est proposée à la suite du bilan, sera soumise à une instance de gouvernance ad hoc.



9 Installer un comité garant du respect du cadre et de la méthode

Un comité composé d'élus et d'agents doit être installé. Il aura pour mission de veiller à l'application de l'esprit du texte et d'assurer la conformité aux règles et procédures définies dans le cadre de confiance. Il évaluera également le cadre mis en place et en proposera des adaptations dans le temps.



10 Évaluer régulièrement pour s'adapter aux évolutions

Il est essentiel d'évaluer régulièrement le cadre de confiance qui régit l'usage de l'intelligence artificielle. Cette démarche consiste à adapter en permanence les règles et mécanismes aux évolutions technologiques, aux changements éthiques et aux mutations sociétales, afin d'intégrer les innovations pertinentes et de faire face aux risques émergents. En assurant une gouvernance agile et responsable, ce processus renforce la transparence et la sécurité du dispositif. L'objectif est de préserver la confiance des citoyens et des agents dans un environnement en constante évolution. De même, compte-tenu de l'évolution rapide, il est nécessaire de réinterroger périodiquement les besoins et les solutions mises en place (bénéfices, satisfaction, inconvénients, biais, ...) afin de les adapter, de les remplacer voire même d'arrêter d'y recourir.

